SPV
Grandes Cultures
DLP 02-8-96015626
Champagne-Ardenne
Bulletin n°331 du 30/07/96 : 2 pages
d'après les observations du 29/07/1996

AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

TOURNESOL

Stade fin floraison.

Maladies

La situation parasitaire est bonne, les tournesols, comme beaucoup de cultures de printemps, souffrent de la sécheresse. Aucun symptôme de phomopsis n'est observé à ce jour. Quelques taches de phoma sont visibles sur feuilles et sur tige. On rencontre parfois des foyers de sclérotinia (plusieurs pieds très attaqués).

■ ***Nos conseils : pas de traitement.***

MAIS

Stade : pleine floraison.

Pyrale

Le vol se poursuit principalement dans les Ardennes. Dans la Marne et l'Aube, les captures sont rares. Aucune nouvelle ponte observée. Les premières pénétrations des larves ont eu lieu dans la Marne (Bouy, Cernay en Dormois) et les Ardennes (Sugny).

Captures cumulées du 15/06 au 30/07

Lieu	Nombre total
08 Vaux les Mouzon	38
Beaumont en Argonne	55
Lumes	31
Brévilly	35
Noyers P. Mangis	31
51 Tramery	29
10 Rumilly les Vaudes	13
St Pouange	13

■ ***Nos conseils : il est trop tard pour toute intervention.***

Pucerons

Les deux espèces principales de pucerons sont toujours présentes. Le *Sitobion avenae* (de couleur plus orangée) qui provoque peu de miellat possède une salive peu toxique. Les maïs supportent très bien des populations de 1000 pucerons de cette espèce à cette période. Le *Rhopalosiphum padi* (vert foncé à noir) est également présent mais en moins grand nombre (environ 50 à 100 pucerons par pied). Des colonies sont parfois visibles à la base des panicules ou des soies femelles. Le seuil de traitement est, pour cette espèce, de 1 panicule sur deux colonisés. Le vol de ces deux pucerons est cependant en recrudescence depuis le 27 juillet (voir courbe au verso). Enfin la faune auxiliaire est très active. On peut observer un certain nombre de pontes de chrysopes (parfois jusqu'à 3 pontes par feuille).

■ ***Nos conseils : pas de traitement spécifique justifié pour l'instant mais continuer de surveiller les parcelles traitées avec un anti-pyrale liquide. En cas de fortes pullulations, prévoir l'application d'un pyrimicarbe à 200 g/ha.***

BETTERAVE

Maladies

Aucune maladie du feuillage n'est détectée pour l'instant. Les premiers symptômes d'oïdium sont signalés dans des régions plus précoces (Centre) et ne devraient pas tarder à apparaître dans la région.

■ ***Nos conseils : on pourra envisager dans les prochains jours (dès l'apparition des premiers symptômes) d'appliquer le premier fongicide. Choisir une triazole polyvalente sur l'ensemble du complexe parasitaire. Dans ce cas, lors d'arrachages précoces, un seul fongicide sera suffisant.***

Pucerons

Ils sont toujours très présents sur les feuilles du coeur des betteraves. Normalement, à ce stade de la betterave, ils ne sont pas nuisibles. Cependant, compte-tenu de la sécheresse cumulée à un prélèvement de sève important de la part des pucerons, les betteraves peuvent présenter un flétrissement, une crispation du feuillage et des brûlures dues au miellat. Il est très difficile d'estimer les répercussions de ces phénomènes sur le rendement. Tout dépendra des conditions climatiques dans les semaines à venir.

■ ***Nos conseils : il n'y a pas lieu d'intervenir spécifiquement sur ceux-ci à cette période d'autant plus que l'efficacité d'un insecticide, quelle que soit la famille, est aléatoire.***

Noctuelles

La deuxième génération de chenilles pourrait apparaître dans les prochains jours. Les dégâts peuvent être à nouveau importants et provoquer des baisses de rendement significatives par défoliation de la culture.

■ ***Nos conseils : surveiller l'apparition de morsures sur les dernières feuilles. Intervenir si celles-ci sont nombreuses.***



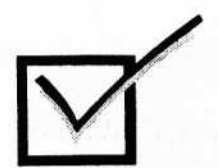
MAIS : stabilisation pour l'instant des populations de pucerons.

BETTERAVE : pas de maladie. De nombreux pucerons. Surveiller la nouvelle génération de noctuelles.

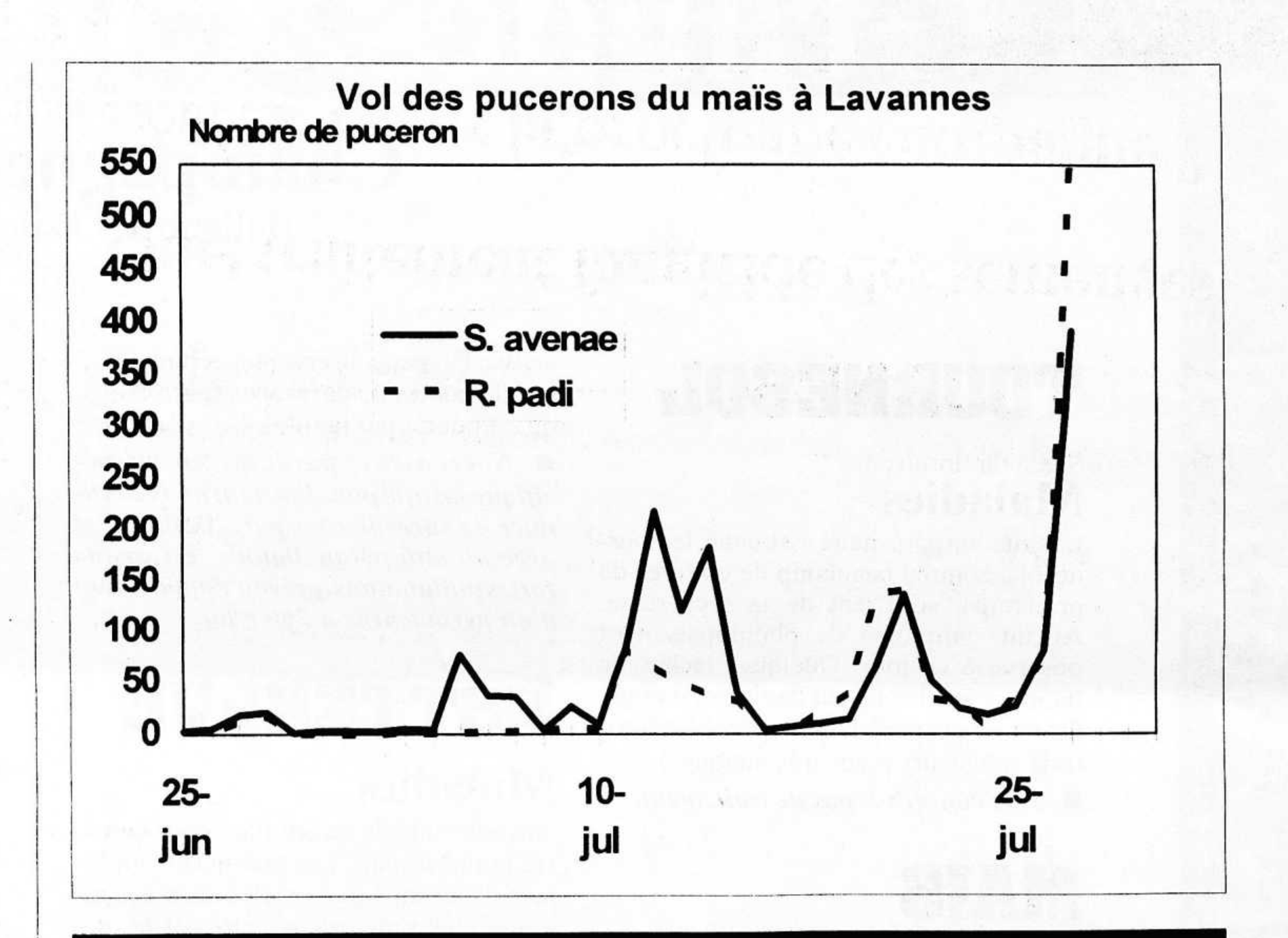
CEREALES : Dépliant "insecticides-traitements de semences".

Service Régional de la Protection des Végétaux
62 Avenue Nationale - La Neuvillette
BP 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Tel : 26.09.06.43 Fax : 26.87.14.64 ou 26.87.39.33

TARIF COURRIER 350 F - FAX 420 F - PAGE 1



Ceci est le dernier bulletin de la campagne 1995-1996. Prochain bulletin fin août avec les semis de colza.



Le point sur...

Quel traitement fongicide des semences céréales pour la prochaine campagne ?

Le choix dépendra :
- du risque lié aux parasites présents sur la semence ou dans son environnement (origine de la semence, qualité à la récolte, risque parasitaire de la parcelle, conditions de semis),
- des possibilités d'intervention à l'automne (calendrier de travail, portance des sols,...),
- du niveau de garantie souhaité et du prix. Les traitements de semences (TS) classiques protègent prioritairement contre les fontes de semis provoquées par les septorioses, fusarioses..., contre la carie et contre l'attaque des corbeaux (=TS de type T2). Peut leur être associée une protection contre la mouche grise et/ou le taupin grâce à l'adjonction de lindane/endosulfan (TS de type T4). Plusieurs spécialités arrivées sur le marché ces dernières années peuvent en outre présenter soit un effet phytotonique (souvent mentionné pour Austral, il peut permettre des réductions moyennes de doses de l'ordre de 15%), soit un contrôle précoce des maladies foliaires (ainsi Réal limite notamment le développement de la rouille jaune), soit encore un effet insecticide contre les pucerons et les cicadelles dans les 50-60 premiers jours du cycle pour Gaucho.

Sur blé

- contre la fusariose : sur semences peu contaminées, l'emploi du bétaxate peut suffire ; l'utilisation de traitement de semences haut de gamme à base de fludioxinil, prochloraz, thiabendazole (Célest, Elyxor, Genois, Tébuzate, etc...) pourra être justifiée sur semences contaminées et en conditions difficiles (sol, semis tardifs...).

- contre la carie : la protection s'impose, malgré le caractère ponctuel et parcellaire de la maladie, car les spores de ce champignon se conservent plusieurs années sans perdre leur virulence. En règle générale, les fongicides de contact contenus dans les T2 suffisent mais en secteurs à risque (sols contaminés ou présentant des risques de contamination, semences polluées par des spores), le recours à une molécule efficace (triadiménol, thiabendazole, fludioxonil, prochloraz, flutriafol, triticonazole, bitertanol,...) est justifié.

Sur orge

On vise principalement le charbon et l'helminthosporiose gramineum. En général, un simple T2 à base d'oxiquinoléate de cuivre et d'anthraquinone suffit. Si un risque de charbon nu existe (présence d'épis charbonneux en 1996), préférer l'utilisation d'un traitement performant à base de triadiménol, flutriafol, diaconazole, triticonazole,...

ITCF
Céréaliers de France

INSTITUT TECHNIQUE DES CEREALES ET DES FOURRAGES
8, avenue du Président Wilson - 75116 PARIS

Document établi avec le concours de l'INRA et du Service de la Protection des Végétaux

PRIX : 25 F T.T.C.

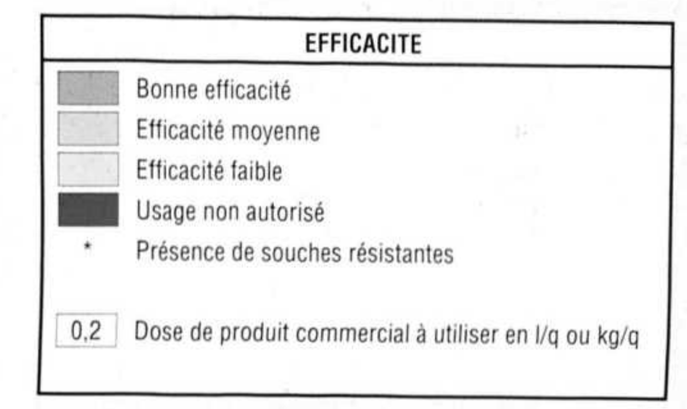
CEREALES

INSECTICIDES
Traitement de semences
Régulateurs de croissance

CAMPAGNE 1996-97
Juin 1996

Cette édition annule et remplace l'édition de juin 1995, elle sera valable jusqu'en juin 1997

PROTECTION DES SEMENCES



EFFICACITE
- Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- Efficacité faible
- Usage non autorisé
- * Présence de souches résistantes
- 0,2 Dose de produit commercial à utiliser en l/q ou kg/q

FORMULATION
- CS : Suspension de capsules
- DS : Poudre pour traitement de semences à sec
- FS : Suspension concentrée pour traitement de semences
- LS : Liquide pour traitement de semences
- SC : Suspension concentrée
- WG : Granulés à disperser dans l'eau
- WP : Poudre mouillable
- WS : Poudre mouillable pour traitement de semences

CONDITIONNEMENT
- A : Gamme agricole Inférieur ou égal à 10 l ou kg
- I : Gamme industrielle Supérieur à 10 l ou kg
- M : Mixte, plusieurs conditionnements

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES RAVAGEURS DES PARTIES AERIENNES

MALADIES — TRAITEMENTS DE SEMENCES — RAVAGEURS (BLE, ORGE) — ITCF Juin 1996 INRA

BLE OIDIUM	BLE SEPTORIOSES	BLE ROUILLE BRUNE	BLE ROUILLE JAUNE	ORGE OIDIUM	ORGE RHYNCHOSPORIOSE	ORGE ROUILLE NAINE	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	PUCERONS sur feuillage Jaunisse nanisante de l'orge (J.N.O.)	CICADELLE Nanisme du blé ou maladie des pieds chétifs
				0,2*			L	BAYTAN 15 FLO	*Bayer S.A.*	FS	I	triadiménol 150 g/l		
0,2*				0,2*			KG	BAYTAN MZ	*Bayer S.A.*	WS	A	triadiménol 15%+mancozèbe 40%		
							L	GAUCHO BLE	*Bayer S.A.*	FS	I	bitertanol 37,5 g/l + anthraquinone 125 g/l + imidaclopride 175 g/l	0,4	0,4
							L	GAUCHO ORGE	*Bayer S.A.*	FS	I	tébuconazole 15 g/l+triazoxide 10 g/l+imidaclopride 350 g/l	0,2	0,2
				0,7			L	GEOR	*La Quinoléine*	FS	M	éthyr. 286 g/l+flutr. 21,4 g/l+ox. Cu (β') 28,6 g/l+anthraq. 71,5 g/l		
0,6	0,6	0,6	0,6	0,6*	0,6	0,6	L	REAL	*Rhône-Poulenc*	FS	I	triticonazole 200 g/l+anthraquinone 84 g/l		
				0,3			KG	TRIMISEM	*Dow Elanco*	WS	A	nuarimol 6,5%+manèbe 26,5%+anthraq. 16,5%		

N.B. : l'efficacité du REAL est appréciée par rapport aux autres traitements de semences pendant la phase semis sortie hiver. Au delà, les efficacités annoncées ne peuvent pas être assimilées à celles obtenues par des traitements foliaires.

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES RAVAGEURS DU SOL ET DES SEMENCES

MALADIES — TRAITEMENTS DE SEMENCES — RAVAGEURS (BLE ORGE AVOINE SEIGLE) — ITCF Juin 1996 INRA

FONGICIDES + INSECTICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H. GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
0,5	0,5	0,5	0,5					0,5		0,5	0,5	L	AUSTRAL (1)	*La Quinoléine*	FS	I	ox. Cu. 60 g/l+téfluthrine 40 g/l+anthraquinone 100 g/l	0,5	0,5	0,5
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	0,2	0,2	KG	CHLOROBLE M TOTAL SUPERFIX	*Rhône-Poulenc*	WS	A	manèbe 40%+lindane 20%+anthraquinone 25%	0,2		0,2
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4			0,4		0,4	0,4	KG	CUPROLATE PLUS MGC	*Dow Elanco*	WS	A	ox. Cu. (β') 5%+lindane 10%+endosulfan 25%+anthraq. 12,5%	0,4	0,4	0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	CUPROLATE PLUS MG3 LI	*Dow Elanco*	FS	M	ox. Cu. (β') 50 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS TRIPLE	*Dow Elanco*	WS	A	ox. Cu. (β') 10%+lindane 25%+anthraquinone 25%	0,2		0,2
0,4	0,4	0,4	0,4							0,4	0,4	L	GAUCHO BLE	*Bayer S.A.*	FS	I	bitertanol 37,5 g/l+anthraquinone 125 g/l+imidaclopride 175 g/l	0,4		0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	GERMINATE MG LIQUIDE ORANGE	*Rhône-Poulenc*	FS	M	ox. Cu. 75 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	GERMISTAR (2)	*Rhône-Poulenc*	FS	M	ox. Cu. 75 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,25	0,25	0,25	0,25		0,25	0,25		0,25	0,25	0,25	0,25	KG	MANOLATE TRIPLE	*Dow Elanco*	DS	A	manèbe 48%+lindane 20%+anthraquinone 20%	0,25		0,25
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE MG REV	*La Quinoléine*	FS	A	ox. Cu. (β') 50 g/l+lindane 75 g/l+endosulfan 250 g/l		0,4	0,4
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS TRIPL'ECO	*La Quinoléine*	WS	A	ox. Cu. (β') 13,3%+lindane 33,5%+anthraquinone 33,5%	0,15		0,15
0,25	0,25	0,25	0,25		0,25			0,25		0,25	0,25	L	QUINOLATE PLUS TRIPLE FL	*La Quinoléine*	FS	A	ox. Cu. (β') 80 g/l+lindane 200 g/l+anthraquinone 200 g/l	0,25		0,25
0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3*	0,3	0,3	0,3	0,3	KG	QUINOLATE PLUS V4X TRIPLE	*La Quinoléine*	WS	A	ox. Cu. (β') 6,6%+carbox. 33,3%+lindane 16,6%+anthraq. 16,6%	0,3		0,3
0,3	0,3	0,3	0,3		0,3			0,3		0,3	0,3	KG	QUINOLATE S MG	*La Quinoléine*	WS	A	ox. Cu. (β') 6,6%+lindane 10%+end. 33,5%+anthraq. 16,6%		0,3	0,3
0,5	0,5	0,5	0,5		0,5			0,5		0,5	0,5	L	QUINOLATE S MG FL	La Quinoléine	FS	M	ox. Cu. (β') 40 g/l+lindane 60 g/l+end. 200 g/l+anthraq. 100 g/l		0,5	0,5
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4			0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE S MG SAFLO	La Quinoléine	FS	I	ox. Cu. (β') 50 g/l+lindane 75 g/l+endosulfan 250 g/l		0,4	0,4

ITCF Juin 1996 INRA

FONGICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H. GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CELEST	*La Quinoléine*	FS	I	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CELEST REV	*La Quinoléine*	FS	A	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS CORBEAUX	*Dow Elanco*	WS	A	ox. Cu. (β') 10%+anthraquinone 25%			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CUPROLATE PLUS CORBEAUX LI	*Dow Elanco*	FS	A	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CUPROLATE PLUS T2 LI	*Dow Elanco*	FS	I	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	ELYXOR AG	*Dow Elanco*	FS	A	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	ELYXOR DE	*Dow Elanco*	FS	I	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2							0,2	0,2	KG	GENOIS	*La Quinoléine*	WS	M	ox. Cu. (β') 10%+prochloraze 9,2%+anthraq. 25%			0,2
					0,7		0,7					L	GEOR	*La Quinoléine*	FS	M	éthyr. 286 g/l+flutr. 21,4 g/l+ox. Cu (β') 28,6 g/l+anthraq. 71,5 g/l			0,7
0,2	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	L	GERMINATE DOUBLE Liquide	*Rhône-Poulenc*	FS	M	ox. Cu. 150 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
					0,4		0,4					L	GERIKO BIOP (2)	*Rhône-Poulenc*	FS	I	diniconazole 7,5 g/l+iprodione 75 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
					0,2		0,2					L	GERIKO SUPER	*Rhône-Poulenc*	FS	A	diniconazole 15 g/l+iprodione 150 g/l+anthraq. 250 g/l			0,2
200	200	200	200					200		200	200	L	LOTUS	*Rhône-Poulenc*	FS	I	flutriafol 10 g/l+triacétate de guazatine 400 g/l			200
0,3	0,3	0,3	0,3					0,3		0,3	0,3	L	PALLAS	*Rhône-Poulenc*	LS	M	triacétate de guazatine 265 g/l			0,3
0,33	0,33	0,33	0,33		0,45		0,45*					L	PRELUDE UNIVERSEL AB	*Schering*	FS	I	carboxine 220,4 g/l + prochloraze 42,6 g/l + anthraquinone 165 g/l			0,33
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	QUINOLATE PLUS ACFL	*La Quinoléine*	FS	M	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS Anticorb.eco	*La Quinoléine*	WS	A	ox. Cu. (β') 13,3%+anthraquinone 33,5%			0,15
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	KG	QUINOLATE PLUS HIFI	*La Quinoléine*	WS	A	flutriafol 3,75%+ ox. Cu. (β') 10%+anthraq. 25%			0,2
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4		0,4	0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE PLUS HIFI Liquide	*La Quinoléine*	FS	M	flutriafol 18,7 g/l+ ox. Cu. (β') 50 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4*	0,4	0,4	0,4	0,4	L	QUINOLATE PLUS V4X AC FL	*La Quinoléine*	FS	M	carboxine 250 g/l+ ox. Cu. (β') 50 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
0,6	0,6	0,6					0,6					L	REAL	*Rhône-Poulenc*	FS	I	triticonazole 200 g/l+anthraquinone 84 g/l			0,6
0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3			0,3		0,3	0,3	L	SEMEVAX	*UNCAA-Semex*	FS	I	thirame 200 g/l+carboxine 200 g/l			0,3
0,2	0,2	0,2	0,2							0,2	0,2	L	SIBUTOL A	*Bayer S.A.*	FS	I	bitertanol 75 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
					0,3	0,3	0,3		0,3			KG	TRIMISEM	*Dow Elanco*	WS	A	nuarimol 6,5%+manèbe 26,5%+anthraq. 16,5%			0,3

FONGICIDES + INSECTICIDES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H. GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
					0,2		0,2					L	GAUCHO ORGE	*Bayer S.A.*	FS	I	tébuconazole 15 g/l+triazoxide 10 g/l+imidaclopride 350 g/l	0,2		

INSECTICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H. GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
												L	COMPLEMENT S MG FLO	*La Quinoléine*	FS	M	endosulfan 250 g/l+lindane 75 g/l		0,4	0,4
												L	PROTECTION MG	*Dow Elanco*	FS	M	endosulfan 250 g/l+lindane 75 g/l		0,4	0,4

ITCF Juin 1996 INRA

FONGICIDES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H. GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
							0,1					L	BAYTAN 15 FLO	*Bayer S.A.*	FS	I	triadiménol 150 g/l			
0,2				0,2	0,2		0,2					KG	BAYTAN MZ	*Bayer S.A.*	WS	A	triadiménol 15%+mancozèbe 40%			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS	*Dow Elanco*	WS	A	oxyquinoléate de Cuivre (β') 10%			
							0,12					L	LOSPEL	*Dow Elanco*	LS	I	tétraconazole 125 g/l			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	0,2	0,2	KG	MANGANIL 80	*Bourgeois*	WP	M	manèbe 80%			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	0,2	0,2	KG	MANOLATE	*Dow Elanco*	DS	A	manèbe 48%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	POMARSOL	*Bayer S.A.*	WS	A	thirame 80%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	POMARSOL ULTRADISPERSIBLE	*Bayer S.A.*	WG	A	thirame 80%			
	0,076	0,076	0,076		0,095							L	PRELUDE 20 FS	*Schering*	FS	I	prochloraze 200 g/l			
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS SEM. ECO	*La Quinoléine*	WS	A	oxyquinoléate de Cuivre (β') 13,3%			
0,2	0,2	0,2	0,2*					0,2*		0,2*	0,2*	KG	TEBUZATE	*Dow Elanco*	WS	A	thiabendazole 60%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	TRIPOMOL 80	*Bourgeois*	WP	M	Thirame 80%			

(1) Homologué sur zabre.
(2) Spécialité incluant un agent filmogène.
Agents de pelliculage autorisés à la vente : DATIF Rouge (Bayer S.A.), LISTRAT (Dow Elanco), NACRET (La Quinoléine), PERIDIAM Process (Rhône-Poulenc), SEPIRET (Seppic), TANSORG (Sopra).

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

(*Suivre les avertissements agricoles du Service de la Protection des Végétaux*)

- Autorisé, bonne efficacité
- Autorisé, efficacité moyenne ou irrégulière
- Non autorisé

FORMULATION	
CS : Suspension de capsules	RB : Appât prêt à l'emploi
EC : Concentré émulsionnable	SC : Suspension concentrée
FG : Granulé fin	SL : Concentré soluble
GB : Appât granulé	WG : Granulé à disperser dans l'eau
GR : Granulé	

ITCF INSECTICIDES, NEMATICIDE Juin 1996

SPECIALITES COMERCIALES	FIRMES	MATIERES ACTIVES	% POUDRE G/L LIQUIDE	Formulation	RAVAGEURS: NEMATODES	PUCERONS sur feuillage jaunisse nanisante de l'orge (J.N.O.)	CICADELLE nanisme du blé ou maladie des pieds chétifs (W.D.V.)	MOUCHE GRISE	TORDEUSE	MOUCHES Mineuses	PUCERONS sur épis	CECIDOMYIES des fleurs de blé
TRAITEMENT DU SOL												
TEMIK 10G	Rhône - Poulenc	aldicarbe	100 g/kg	MG	10 kg							
TRAITEMENT EN VEGETATION												
ASTOR	Cyanamid Agro	alphaméthrine	100 g/l	EC		0,1 l	0,1 l		0,1 l	0,1 l	0,15 l	
BAYTHROID	Bayer	cyfluthrine	50 g/l	EC		0,3 l	0,3 l				0,3 l	
BEST	Procida	deltaméthrine + pyrimicarbe	5 g/l + 100g/l	EC							1 l	
CYMBUSH	Sopra	cyperméthrine	100 g/l	EC		0,2 l			0,2 l		0,25	
CYPERCAL	Calliope	cyperméthrine	100 g/l	EC							0,25 l	
CYPERFAN 215 EC	Agriphyt	endosulfan + cyperméthrine	200 g/l + 15 g/l	EC							1 l	
CYTHRINE 10 EC	Agriphyt	cyperméthrine	100 g/l	EC							0,25 l	
DECIS	Procida	deltaméthrine	25 g/l	EC		0,3 l	0,3 l		0,3 l	0,25 l	0,25 l	
DUCAT	Bayer	bêtacyfluthrine	25 g/l	EC		0,3 l	0,3 l				0,3 l	
ENDURO	Bayer	bêtacyfluthrine + oxydéméton méthyl	8 g/l + 250g/l	EC		0,4 l					0,4 l	
FASTAC	Cyanamid Agro	alphaméthrine	50 g/l	EC		0,2 l	0,2 l		0,2 l	0,2 l	0,3 l	
FOLIMATE	Bayer	ométhoate	250 g/l	SL				2,6 l				
GALION	Dow Elanco	deltaméthrine + endosulfan	5 g/l + 200 g/l	EC		1,2 l					1 l	
KARATE K OU OPEN	Sopra	lambda - cyhalothrine + pyrimicarbe	5 g/l + 100g/l	EC							1 l	
KARATE VERT	Sopra	lambda - cyhalothrine	50 g/l	EC		0,15 l	0,15 l		0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,15 l
KARATE XPRESS	Sopra	lambda - cyhalothrine	5%	WG		0,15 kg	0,15 kg		0,125 kg	0,125 kg	0,125 kg	0,15 kg
MASTOR	Elf Atochem Agri	cyperméthrine	50 g/l	EC		0,4 l						
MAVRIK FLO	Sandoz Agro	tau - fluvalinate	240 g/l	EW		0,2 l	0,2 l				0,15 l	
MAVRIK SYSTO OU MAVRIK B	Sandoz Agro	tau - fluvalinate + thiométon	72 g/l + 200 g/l	EC						0,3 l	0,3 l	
ORFIS	Stefes France	endosulfan + cyperméthrine	200 g/l + 15 g/l	EC							1 l	
PIRIMOR G	Sopra	pyrimicarbe	50%	WG							0,25 kg	
SERK EC	Sandoz Agro	endosulfan + thiométon	200 g/l + 66.7 g/l	EC						1,5 l	1,5 l	2 l
SHERPA 10	Sédagri	cyperméthrine	100 g/l	EC		0,26 l					0,25 l	
SUMI-ALPHA	Philagro	esfenvalérate	25 g/l	EC		0,25 l	0,25 l		0,3 l		0,3 l	
SUMICIDIN 10	Cyanamid Agro	fenvalérate	100 g/l	EC		0,25 l			0,35 l		0,35 l	
TALSTAR	Rhône - Poulenc	bifenthrine	100 g/l	EC		0,075 l	0,1 l		0,075 l	0,075 l	0,05 l	
TALSTAR FLO	Rhône - Poulenc	bifenthrine	80 g/l	SC		0,1 l	0,125 l		0,3 l	0,1 l	0,0625 l	
TECHN' UFAN	Sipcam - Phyteurop	endosulfan	350 g/l	EC							1,5 l	
TRACKER 108 EC	Du Pont de Nemours	tralométhrine	108 g/l	EC		0,09 l			0,08 l	0,08 l	0,08 l	
ZOLONE FLO	Rhône - Poulenc	phosalone	500 g/l	SC							1,2 l	

* Les informations chiffrées pour chaque ravageur correspondent aux doses à utiliser à l'hectare

ITCF MOLLUSCICIDES Juin 1996

SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	MATIERES ACTIVES	% POUDRE	Formulation	LIMACES	
EXTRALUGEC SR	Sipcam-Phyteurop	métaldéhyde	5%	GB	25 à 40 gra/m2	5 à 8 kg/ha
HELARION mini-granulés et HELARION RS	Scac-Fisons	métaldéhyde	5%	GB	30 à 42 gra/m2	5 à 7 kg/ha
LIMALDEHYDE	Bourgeois	métaldéhyde	5%	GB	35 gra/m2	7kg/ha
LIMATIC mini-granulés et LIMASTOP mini-granulés	CNCATA/Agrinet	métaldéhyde	5%	FG	30 à 42 gra/m2	5 à 7 kg/ha
LIMEOL G	Agriphyt	métaldéhyde	5%	GB	20 à 40 gra/m2	6 à 7 kg/ha
MALICE	Sopra	bensultap	5%	RB	60 gra/m2	7.5 kg/ha
MESUROL RF	Bayer S.A.	mercaptodiméthur	4%	RB	18 à 30 gra/m2	3 à 5 kg/ha
METAREX RG	de Sangosse	métaldéhyde	5%	GB	35 gra/m2	7kg/ha
SKIPPER	Rhône-Poulenc	thiodicarbe	4%	RB	30 gra/m2	5kg/ha

gra/m2 = granulés par m2

CONSEILS DE LUTTE

LIMACES	NEMATODES	PUCERONS sur feuillage (jaunisse nanisante de l'orge)	CICADELLES
Application de surface automne, hiver, début de printemps : *- si parcelle régulièrement infestée, traitement au semis et à la levée,* *- dès l'apparition des dégâts.* *(Répéter l'intervention si nécessaire)*	Au semis, avec un microgranulateur adapté au semoir à céréales. Après analyse révélant un taux d'*Heterodera avenae* supérieur à *5 larves/gr de sol, et des dégâts constatés les années précédentes.*	- Quel que soit le stade de la céréale, si 10 % des plantes portent au moins un puceron : intervention immédiate. - En dessous de ce seuil, intervenir seulement si les pucerons sont encore *observés au bout de 10 jours, quel que soit leur nombre.*	Dans les régions concernées : Centre, Centre Est et Sud Bassin Parisien, des cicadelles du genre *Psammotettix* peuvent être présentes dès la levée des céréales. Suivre les résultats du réseau de piégeage des avertissements agricoles. - En présence de cicadelles, intervention immédiate dès la levée (coléoptile-1 feuille). *- Intervention à renouveler si de nouvelles captures sont réalisées.*

MOUCHE GRISE	TORDEUSE	MOUCHES MINEUSES	PUCERONS sur épis	CECIDOMYIES
La lutte contre ce ravageur débute au semis par l'utilisation du traitement de semence. En fonction de la population d'oeufs viables (analyse de sol en fin d'été), l'importance du risque est le suivant : - risque faible : < 1 million/ha - risque moyen : 1 à 3 millions/ha - risque élevé : 3 à 5 millions/ha - risque très élevé : > 5 millions/ha.	A partir de la première quinzaine de mai, dès l'apparition des premières feuilles pincées, le seuil d'intervention conseillé est : - sur orge de printemps : 1 larve mineuse/20 talles, - sur céréales d'hiver : 1,5 larves mineuses/20 talles.	Le risque n'est élevé que sur orge de printemps à la montaison L'intervention doit rester exceptionnelle sur céréales d'hiver. Intervenir uniquement dans les parcelles présentant des piqûres sur 98% des dernières ou avant dernières feuilles. Préférer alors une intervention sur début de mine.	De l'épiaison au stade laiteux-pâteux : - traiter dès qu'on observe 1 épi sur 2 portant au moins un puceron.	Entre le début de l'épiaison et la fin floraison. Le risque est élevé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies : - vol de cécidomyies signalé - temps calme et chaud (>15°C) - blé à l'épiaison et cécidomyies en position de ponte sur les épis.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CONSULTER LES FICHES DANS LES BROCHURES DE L'ITCF ET DANS "PERSPECTIVES AGRICOLES"

"Les indications portées sur ce document reflètent l'état de la science et de la technique à la suite d'expérimentations nombreuses et poussées. Elles ne sauraient constituer une préconisation ou une incitation à l'utilisation des produits mentionnés dont certains bien qu'ayant prouvé leur intérêt et leur innocuité ne sont pas autorisés à la vente pour l'usage indiqué. Les dites informations données sous ces réserves ne sauraient engager la responsabilité des auteurs de ce dépliant".

LUTTE CONTRE LA VERSE

- Autorisé
- Non autorisé

ITCF SUBSTANCES DE CROISSANCE Juin 1996

SPECIALITES **COMMERCIALES**	FIRMES	*MATIERES ACTIVES (concentration en g/l)*	BT HIVER	BT PRINTEMPS	BD HIVER	BD PRINTEMPS	ORGE HIVER	ORGE PRINTEMPS	SEIGLE	TRITICALE	AVOINE
BREF C	*Sipcam Phyteurop*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CALIVERSE	*Calliope*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CONTREVERSE	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
COURTE PAILLE	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
C-TRIPLE	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CYCOSTALK 460	*Agriphyt*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
JADEX 0-460	*Phytorus*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
3C STEF	*Stefes*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CeCeCe 750	*BASF*	chlorméquat chlorure 750 g/l									
CALIVERSE FORT	*Calliope*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CYCOCEL C5 BASF	*BASF*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CONTREVERSE C5	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
COURTE PAILLE C5	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
PENTAGRAN 448	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CYCOCEL CL	*Cyanamid Agro*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 35 g/l + imazaquine 10 g/l									
SIACOURT C	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 230 g/l + hydrolysat de protéines									
CYTER	*BASF*	chlorméquat chlorure 345 g/l + mépiquat chlorure 115 g/l									
CYCLADE	*BASF*	chlorméquat chlorure 230 g/l + mépiquat chlorure 75 g/l + éthéphon 155 g/l									
MODDUS	*Ciba*	trinexapac éthyl 250 g/l									
SONIS	*La Quinoléine*	trinexapac-éthyl 250 g/l + éthéphon 250 g/l									
TERPAL	*BASF*	mépiquat chlorure 305 g/l + éthéphon 155 g/l									
ARVEST	*Sipcam Phyteurop*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
SPATIAL	*Stefes*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
VIVAX L	*Rhône-Poulenc*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
CONCORD	*Cyanamid Agro*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l + imazaquine 10 g/l									
BAIA	*Phytorus*	*éthéphon 480 g/l*									
ETHEVERSE	*Ciba*	éthéphon 480 g/l									
CERONE	*Rhône-Poulenc*	éthéphon 480 g/l									
REDOR STEF	*Stefes*	éthéphon 480 g/l									

Toutes les spécialités sont commercialisées sous forme de concentré soluble.

ITCF SUBSTANCES DE CROISSANCE Juin 1996

ESPECES	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSES en l/ha	EPOQUES D'APPLICATION
BLE TENDRE HIVER	BREF C, CONTREVERSE, COURTE PAILLE, C-TRIPLE, JADEX 0-460, CALIVERSE, CYCOSTALK 460, 3C STEF.	2,0	Fin tallage à épi 1 cm.
	CYCOCEL C5 BASF, CONTREVERSE C5, COURTE PAILLE C5, CALIVERSE FORT, PENTAGAN 448	2,0	Fin tallage à épi 1 cm.
	CeCeCe 750	1,2	Fin tallage à épi 1 cm.
	CYCOCEL CL (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	Plein tallage à 1 noeud.
	SIACOURT C	3,0	Plein tallage à épi 1 cm.
	CYTER	2,0	Mi-tallage à 1 nœud
	CYCLADE	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	MODDUS (2)	0,5	Fin redressement à 2 noeud.
	SONIS (emballage associatif)	0,8 (0,4+0,4)	1 noeud à 2 noeuds.
	TERPAL	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ARVEST, VIVAX L	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CONCORD (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ETHEVERSE, CERONE *(1)*	0,6	1 noeud au début gonflement.
BLE TENDRE PRINTEMPS	CALIVERSE, CONTREVERSE, COURTE PAILLE	1,5	Fin tallage à épi 1 cm.
	CYCOCEL C5 BASF, PENTAGRAN 448	1,5	Fin tallage à épi 1 cm.
	CeCeCe 750	1,0	Fin tallage à épi 1 cm.
BLE DUR HIVER	CALIVERSE, CONTREVERSE, COURTE PAILLE	3,5	*Plein* tallage à fin tallage.
	CYCOCEL C5 BASF	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	CeCeCe 750	2,0	Plein tallage à fin tallage.
	TERPAL	2,5	2 noeuds au début gonflement.
	ARVEST, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ETHEVERSE, CERONE	1,0	2 noeuds au début gonflement.
BLE DUR PRINTEMPS	CONTREVERSE, COURTE PAILLE	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	CYCOCEL C5 BASF	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	CeCeCe 750	2,0	Plein tallage à fin tallage.
	SIACOURT C	5,25	Plein tallage à épi 1 cm
ORGE HIVER	MODDUS (2)	0,8	Fin redressement à 2 noeuds.
	SONIS (emballage associatif)	1,2 (0,6+0,6)	1 noeud à 2 noeuds.
	TERPAL	2,5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
	ARVEST, VIVAX L, SPATIAL	2,5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
	CONCORD (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CYCLADE	2,5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
	BAIA, ETHEVERSE, CERONE, REDOR STEF	1,0	2 noeuds à la sortie des premières barbes.
ORGE PRINTEMPS	MODDUS (2)	0,6	Fin redressement à épi 10 cm.
	ARVEST	1,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ETHEVERSE, CERONE	0,75	2 noeuds à l'apparition de la dernière feuille.
	TERPAL	1,5	1 nœud à 2 nœuds
SEIGLE	CYCOCEL C5 BASF	2,5	2 noeuds.
	ARVEST, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ETHEVERSE, CERONE	1,0	2 noeud au début gonflement
TRITICALE	TERPAL	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ARVEST, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	ETHEVERSE, CERONE	1,5	2 noeuds au début gonflement.
AVOINE	CYCOCEL C5 BASF	3,0	2 noeuds.

(1) En programme ou en mélange avec le chlorméquat chlorure.
(2) Pour les doses d'utilisation ou les programmes, consulter la firme.